

AFFAIRES PHARES 2025

Janvier - Juin 2025





Liste des affaires recommandées par le Jurisconsulte et approuvées par le Bureau Cour européenne des droits de l'homme

Novembre 2025





NOTE

Une sélection des affaires les plus importantes traitées par la Cour (dénommées « affaires phares ») est effectuée chaque trimestre par le Bureau, sur recommandation du jurisconsulte (voir le titre I, chapitres II et III, du règlement de la Cour sur les rôles respectifs du Bureau et du jurisconsulte). Cette liste comprend la sélection des affaires phares pour 2025.

Les affaires sont répertoriées selon les articles et mots-clés pertinents de la Convention, puis présentées par État défendeur et nom des requérants. Elles sont également répertoriées sous le niveau d'importance « Affaires phares » dans la base de données HUDOC sur la jurisprudence de la Cour.

Sauf mention contraire, toutes les références renvoient à des arrêts de chambre. Les affaires de Grande Chambre, qu'elles aient donné lieu à une décision ou à un arrêt, sont signalées par la mention « [GC] ». Les décisions sont signalées par la mention « (déc.) ».

Les arrêts de chambre non encore « définitifs » au sens de l'article 44 de la Convention sont signalés par la mention « (non définitif) ». En cas de renvoi d'un arrêt non définitif devant la Grande Chambre conformément à l'article 43, l'arrêt en question ne sera pas inclus dans la présente liste.

Pour des informations complémentaires sur le mode de citation de la jurisprudence de la Cour, veuillez consulter ce document.

Article 44 § 2 – Arrêts définitifs

L'arrêt d'une chambre devient définitif

- a) lorsque les parties déclarent qu'elles ne demanderont pas le renvoi de l'affaire devant la Grande Chambre ; ou
- b) trois mois après la date de l'arrêt, si le renvoi de l'affaire devant la Grande Chambre n'a pas été demandé;
- c) lorsque le collège de la Grande Chambre rejette la demande de renvoi formulée en application de l'article 43.

Article 43 – Renvoi devant la Grande Chambre

- 1. Dans un délai de trois mois à compter de la date de l'arrêt d'une chambre, toute partie à l'affaire peut, dans des cas exceptionnels, demander le renvoi de l'affaire devant la Grande Chambre.
- 2. Un collège de cinq juges de la Grande Chambre accepte la demande si l'affaire soulève une question grave relative à l'interprétation ou à l'application de la Convention ou de ses protocoles, ou encore une question grave de caractère général.
- 3. Si le collège accepte la demande, la Grande Chambre se prononce sur l'affaire par un arrêt.

Sommaire

AFFAIRES PRÉSENTÉES PAR ARTICLE	4
AFFAIRES PRÉSENTÉES PAR ÉTAT DÉFENDEUR AFFAIRES PRÉSENTÉES PAR REQUÉRANT	10
	11

Affaires présentées par article

ARTICLE 1

JURIDICTION DES ÉTATS

RESPONSABILITÉ DES ÉTATS

Confinement d'un citoyen tunisien à bord d'un navire de croisière italien chargé de le réacheminer vers Tunis à la suite d'une décision de refus d'entrée des autorités italiennes : juridiction et responsabilité de l'État défendeur

Mansouri c. Italie (déc.) [GC], nº 63386/16, 29 avril 2025

Décision | Résumé juridique

ARTICLE 2

OBLIGATIONS POSITIVES

VIE

Manquement à l'obligation de réagir avec diligence au phénomène de pollution systématique, persistante depuis plusieurs décennies, généralisée et à grande échelle qui touche la région de Campanie (« *Terra dei Fuochi* ») et de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie des requérants : *violation*

Cannavacciuolo et autres c. Italie, nºs 51567/14 et al., 30 janvier 2025

ARTICLE 3

ENQUÊTE EFFECTIVE

OBLIGATIONS POSITIVES

Réaction des autorités d'enquête et de poursuite à des allégations de viol n'ayant pas satisfait à l'obligation positive qui incombait à l'État d'appliquer en pratique les dispositions du droit pénal pertinentes en menant une enquête et des poursuites effectives : violation

X c. Chypre, n° 40733/22, 27 février 2025

Arrêt | Résumé juridique

OBLIGATIONS POSITIVES

État défendeur ayant manqué d'appliquer effectivement un système pénal apte à réprimer les actes sexuels non consentis par des mineures : *violation*

L. et autres c. France, nos 46949/21 et al., 24 avril2025

Arrêt | Résumé juridique

TRAITEMENT DÉGRADANT

TRAITEMENT INHUMAIN

Conditions du réacheminement d'un citoyen tunisien vers Tunis durant sept jours à bord d'un navire de croisière italien, à la suite du refus d'entrée décidé par la police aux frontières italienne : *irrecevable*

Mansouri c. Italie (déc.) [GC], nº 63386/16, 29 avril 2025

Décision | Résumé juridique

EXPULSION

Allégations d'un refoulement depuis la région d'Évros en Grèce vers la Türkiye, par une requérante turque, suffisamment convaincantes et établies au-delà de tout doute raisonnable dans le contexte d'une pratique systématique de refoulement établie : violation

A.R.E. c. Grèce, nº 15783/21, 7 janvier 2025

Requérant afghan, mineur non accompagné, n'ayant pas apporté un commencement de preuve de sa présence en Grèce et de son refoulement vers la Türkiye depuis l'île de Samos dans le contexte d'une pratique systématique de refoulement établie : *irrecevable*

G.R.J. c. Grèce (déc.), nº 15067/21, 7 janvier 2025

Décision | Résumé juridique

ARTICLE 6

Article 6 § 1 (civil)

PROCÈS ÉQUITABLE

Procédure disciplinaire contre un agent public ayant conduit à sa révocation après qu'il eut supposément été incité par un agent de l'État infiltré à accepter un pot-de-vin dans le cadre d'un test d'intégrité professionnelle : *violation*

Cavca c. République de Moldova, nº 21766/22, 9 janvier 2025

Arrêt | Résumé juridique

ARTICLE 8

OBLIGATIONS POSITIVES

Réaction des autorités d'enquête et de poursuite à des allégations de viol n'ayant pas satisfait à l'obligation positive qui incombait à l'État d'appliquer en pratique les dispositions du droit pénal pertinentes en menant une enquête et des poursuites effectives : violation

X c. Chypre, nº 40733/22, 27 février 2025

Arrêt | Résumé juridique

Utilisation par un membre du Parlement de son privilège parlementaire pour révéler, en prenant la parole à la Chambre, l'identité du requérant, laquelle était protégée par une injonction provisoire de confidentialité dans l'attente de l'issue d'un procès : non-violation

Green c. Royaume-Uni, nº 22077/19, 8 avril 2025

État défendeur ayant manqué d'appliquer effectivement un système pénal apte à réprimer les actes sexuels non consentis par des mineures : violation

L. et autres c. France, nos 46949/21 et al., 24 avril2025

Arrêt | Résumé juridique

RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Utilisation par un membre du Parlement de son privilège parlementaire pour révéler, en prenant la parole à la Chambre, l'identité du requérant, laquelle était protégée par une injonction provisoire de confidentialité dans l'attente de l'issue d'un procès : non-violation

Green c. Royaume-Uni, nº 22077/19, 8 avril 2025

Arrêt | Résumé juridique

RESPECT DE LA CORRESPONDANCE

Transfert et utilisation, dans une procédure relevant du droit de la concurrence, de données régulièrement obtenues au moyen d'une mise sur écoute téléphonique réalisée dans le cadre d'une enquête pénale : non-violation

Ships Waste Oil Collector B.V. et autres c. Pays-Bas [GC], nos 2799/16 et al., 1 avril 2025

Arrêt | Résumé juridique

ARTICLE 14

DISCRIMINATION

« Victimisation secondaire » d'une mineure alléguant avoir subi des actes sexuels non-consentis du fait de son exposition par les autorités nationales à des propos culpabilisants, moralisateurs et véhiculant des stéréotypes sexistes : *violation*

L. et autres c. France, nos 46949/21 et al., 24 avril2025

ARTICLE 34

VICTIME

LOCUS STANDI

Qualité de victime des requérants individuels et qualité des associations requérantes pour agir (*locus standi*) au nom de leurs membres en ce qui concerne les dangers pour la santé découlant de l'exposition à la pollution de la *Terra dei Fuochi*: *irrecevable en ce qui concerne les associations requérantes et les requérants individuels ne résidant pas dans les communes officiellement reconnues comme touchées*

Cannavacciuolo et autres c. Italie, nºs 51567/14 et al., 30 janvier 2025

Arrêt | Résumé juridique

ARTICLE 35

Article 35 § 1

ÉPUISEMENT DES VOIES DE RECOURS INTERNES

RECOURS INTERNE EFFECTIF

Recours disponibles en droit italien pour un citoyen tunisien ayant fait l'objet d'une décision de refus d'entrée à la frontière maritime italienne se plaignant d'une privation de liberté illégale à bord du navire italien l'ayant réacheminé vers Tunis: irrecevable

Mansouri c. Italie (déc.) [GC], nº 63386/16, 29 avril 2025

Décision | Résumé juridique

ARTICLE 46

Article 46 § 2

MESURES GÉNÉRALES (ARRÊT PILOTE)

État défendeur tenu prendre des mesures générales pour remédier au problème de la pollution de la *Terra dei Fuochi* dans un délai de deux ans à compter du jour où l'arrêt sera devenu définitif

Cannavacciuolo et autres c. Italie, nºs 51567/14 et al., 30 janvier 2025

ARTICLE 1 DU PROTOCOLE 1

Article 1 § 1

RESPECT DES BIENS

Annulation de contrats conclus entre des sociétés privées et l'État pour l'achat de tests de dépistage de la COVID 19 et restitution par les sociétés concernées d'une part substantielle des sommes perçues, considérées comme ayant été versées en trop par l'État: non-violation

UAB Profarma et UAB Bona Diagnosis c. Lituanie, n^{os} 46264/22 et 50184/22, 7 janvier 2025

Affaires présentées par État défendeur

CHYPRE

X c. Chypre, nº 40733/22, 27 février 2025 Arrêt | Résumé juridique

FRANCE

L. et autres c. France, n°s 46949/21 et al., 24 avril2025

Arrêt | Résumé juridique

GRÈCE

A.R.E. c. Grèce, nº 15783/21, 7 janvier 2025 Arrêt | Résumé juridique

G.R.J. c. Grèce (déc.), nº 15067/21, 7 janvier 2025

Décision | Résumé juridique

ITALIE

Cannavacciuolo et autres c. Italie, nºs 51567/14 et al., 30 janvier 2025

Arrêt | Résumé juridique

Mansouri c. Italie (déc.) [GC], nº 63386/16, 29 avril 2025

Décision | Résumé juridique

LITUANIE

UAB Profarma et UAB Bona Diagnosis c. Lituanie, n^{os} 46264/22 et 50184/22, 7 janvier 2025

Arrêt | Résumé juridique

PAYS-BAS

Ships Waste Oil Collector B.V. et autres c. Pays-Bas [GC], nos 2799/16 et al., 1 avril 2025

Arrêt | Résumé juridique

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Cavca c. République de Moldova, nº 21766/22, 9 janvier 2025

Arrêt | Résumé juridique

ROYAUME-UNI

Green c. Royaume-Uni, n° 22077/19, 8 avril 2025

Affaires présentées par requérant

A

A.R.E. c. Grèce, nº 15783/21, 7 janvier 2025 Arrêt | Résumé juridique

C

Cannavacciuolo et autres c. Italie, n^{os} 51567/14 et al. , 30 janvier 2025

Arrêt | Résumé juridique

Cavca c. République de Moldova, nº 21766/22, 9 janvier 2025

Arrêt | Résumé juridique

G

Green c. Royaume-Uni, nº 22077/19, 8 avril 2025

Arrêt | Résumé juridique

G.R.J. c. Grèce (déc.), nº 15067/21, 7 janvier 2025.

Décision | Résumé juridique

L

L. et autres c. France, n°s 46949/21 et al., 24 avril2025

Arrêt | Résumé juridique

M

Mansouri c. Italie (déc.) [GC], n° 63386/16, 29 avril 2025

Décision | Résumé juridique

S

Ships Waste Oil Collector B.V. et autres c. Pays-Bas [GC], nos 2799/16 et al., 1 avril 2025

Arrêt | Résumé juridique



UAB Profarma et UAB Bona Diagnosis c. Lituanie, n°s 46264/22 et 50184/22, 7 janvier 2025

Arrêt | Résumé juridique



X c. Chypre, n° 40733/22, 27 février 2025 Arrêt | Résumé juridique